



Accueil / Actualités / Mise en agglomération des hameaux de La Bretonnière et des Petits Aulnoys

MISE EN AGGLOMÉRATION DES HAMEAUX DE LA BRETONNIÈRE ET DES PETITS AULNOYS

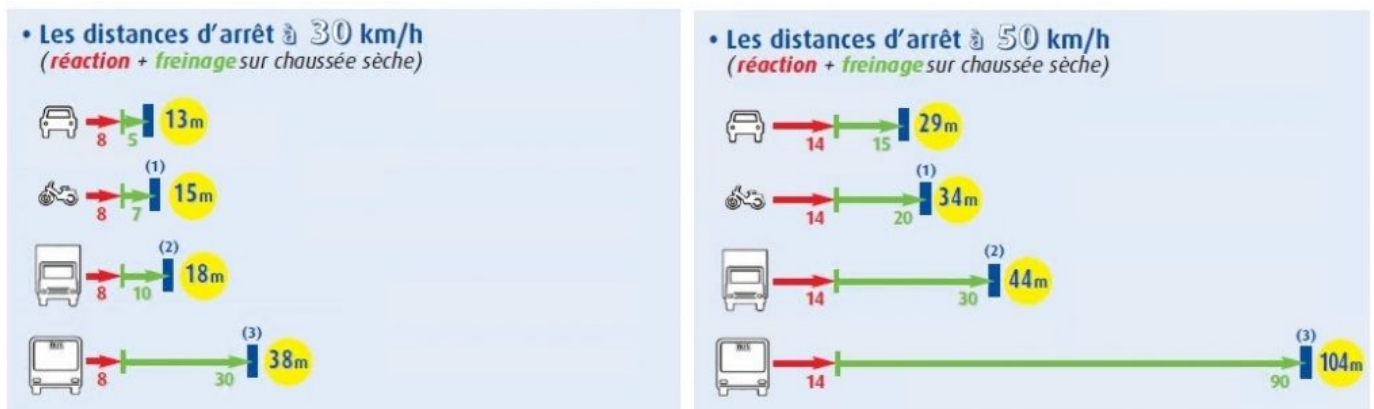
Raccourci pour aller à Coulommiers ou point d'accès au Lycée agricole de La Bretonnière, les hameaux de La Bretonnière et des Petits Aulnoys connaissent une circulation dense et parfois dangereuse à cause de certains automobilistes inconscients.

Afin d'apporter d'avantage de sécurité aux habitants et aux usagers du Lycée, les deux hameaux ont été inclus dans la zone d'agglomération de la commune.

À l'intérieur de la zone la vitesse est limitée à 30 km/h.

Limiter la vitesse permet de sauver des vies ! Lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h le risque de décès est multiplié par 9 par rapport à un choc à 30 km/h !

Pensez à nos enfants et aux usagers de la route, réduisez votre vitesse !



(1) Distance calculée pour une décélération ne correspondant pas à un freinage d'urgence, manœuvre délicate à gérer par le conducteur de deux-roues motorisé.

(2) Distance minimale, qui peut augmenter en fonction du chargement du poids-lourd.

(3) Distance calculée pour une décélération n'entraînant pas de risque de chute des passagers à l'intérieur du bus ou du car.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Arrêté de mise en agglomération de La Bretonnière et des Petits Aulnoys

COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE

2 rue du Merisier
77120 CHAILLY-EN-BRIE
01.64.03.09.61

Nous contacter



Copyright 2019 Commune de CHAILLY-EN-BRIE

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Please upgrade to a supported browser to get a reCAPTCHA challenge.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

[Why is this happening to me?](#)